

DONA'MCINE CURTS ON LINE

III^e CONCOURS INTERNATIONAL ON-LINE DE COURTS MÉTRAGES RÉALISÉS PAR DES FEMMES

DONA'M CINE est un projet audiovisuel impulsé par **Entrepobles / Entrepueblos / Entrepobos / Herriarte**, association engagée aux côtés des mouvements sociaux, et par **Producciones Doble Banda**, maison de production possédant une expérience longue et variée en matière de cinéma et de documentaires à contenu social. Cette III^e édition se fera en collaboration avec DEMUS, Collectif de Femmes de Matagalpa, FENMUCARINAP, MPDE, La Cuerda, JASS, Mujeres en Foco, Xarxa Feminista, Dones x Dones, Mujeres de Negro Sevilla, Marxa Mundial de Dones, AIETI, Cooperacció, IDHC, AlterNativa Intercambio con Pueblos Indígenas, Ecologistes en Acció, Edualter, Coop57, USTEC-STEs, CIMA. Asociación de Mujeres Cineastas y de medios audiovisuales, Xarxa Internacional de Dones Periodistes i Comunicadores amb Visió de Gènere, La Independent, Món Comunicació, Cineclub Vilafranca et SICOM. L'Agence Catalane de Coopération pour le Développement, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement et la Mairie de Vilafranca del Penedès apportent également leur soutien.

DONA'M CINE est une plateforme culturelle on-line de créations collectives et d'échange de regards féministes variés qui entend développer un réseau d'échange de matériel audiovisuel conçu par des femmes, tout en donnant une visibilité à des productions audiovisuelles auxquelles les médias traditionnels n'offrent pas de place.

DONA'M CINE veut donner la parole à des femmes, à travers le récit de leurs conditions d'existence ainsi que de leur rébellion, usant de la "pédagogie de la désobéissance" pour transformer des pratiques et des valeurs patriarcales.

DONA'M CINE possède un caractère international, attendu que nous vivons dans un monde globalisé et complexe, où la réalité des femmes est configurée tant par le genre, la classe sociale, l'identité, le sexe, que par l'origine, l'ethnie, l'âge, la religion, la territorialité ou le contexte politique, ce qui rend infiniment complexe les causes de l'inégalité, mais permet en même temps la diversité dans la révolte, dans les solutions alternatives ou dans les manières de tisser des relations, des affinités, des liens et des alliances.

Au moment de lancer cette III^e édition de DONA'M CINE, nous avons été bouleversés par la nouvelle de l'assassinat de notre amie Berta Cáceres, activiste du Honduras. Son immense générosité dans l'engagement rebelle, solidaire, féministe, écologiste avait fait d'elle l'une des voix les plus claires et les plus courageuses pour la défense des

Droits des peuples indigènes, des femmes, des secteurs sociaux les plus défavorisés, et de la Nature, face au pouvoir et à l'impunité des multinationales.

Au cours de cette IIIe édition, au sein de laquelle les femmes activistes en défense des droits de la Femme, de leurs collectivités et de la Nature constituent une des thématiques proposées, nous avons convenu de décerner un "**Prix Berta Cáceres**".

THÈMES DU CONCOURS

"Des milliers de Berta vont se lever". Montrer le vécu de femmes activistes en défense des droits humains, des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Dénoncer les menaces, les représailles et la criminalisation auxquelles nombre d'entre elles se trouvent confrontées par leur action.

"Ni une paix qui nous opprime, ni une guerre qui nous détruit". Vivre en liberté, des vies libérées de la violence. Des femmes qui tissent des propositions de vie et de construction de paix.

"Révoltes, rêves et utopies". Indisciplines artistiques: art, créativité et communication en tant qu'outils de transformation sociale et de critique du patriarcat. Réappropriation des espaces publics et privés. Mon corps, mon premier territoire de liberté : désobéissance sexuelle, identités dissidentes.

ADMISSION D'ŒUVRES

- a) Œuvres réalisées par de femmes du monde entier, de 16 ans et plus.
- b) Chaque participante pourra présenter un nombre illimité d'œuvres du moment qu'elles correspondent aux conditions générales ci-dessous établies.
- c) Les genres acceptés sont: la fiction, le documentaire, l'art expérimental et l'animation.
- d) Les œuvres devront avoir une durée maximale de 5 mn, y compris les génériques.
- e) Les œuvres peuvent être présentées dans n'importe quelle langue, mais au cas où elles seraient présentées dans une autre langue que le Castillan ou le Catalan, elles devront être sous-titrées dans l'une de ces deux langues. On acceptera des œuvres sous-titrées en Anglais, auquel cas il sera demandé la transcription écrite des sous-titres.
- f) Formats acceptés: les œuvres peuvent être enregistrées dans n'importe quel format, mais leur présentation devra se faire sous format numérique.

INSCRIPTION

- a) Envoi et présentation de l'œuvre: chaque participante téléchargera l'œuvre présentée sur son compte de Youtube/Vimeo avant son inscription au concours. Le lien de Youtube/Vimeo correspondant sera spécifié dans le formulaire d'inscription.
- b) Remplir le formulaire d'inscription.

SÉLECTION

Le comité organisateur choisira parmi toutes les œuvres inscrites celles qui passeront à la phase finale.

Toutes les œuvres présentées pourront concourir pour le Prix du Public.

Un jury indépendant sera nommé afin d'élire parmi les œuvres sélectionnées celles qui obtiendront la Mention Spéciale et le Prix Dona'm Cine.

Les œuvres sélectionnées figureront dans la page web officielle du concours (www.donamcine.org) et sur la chaîne de Youtube/Vimeo de l'organisation.

Les œuvres sélectionnées devront être envoyées sous forme de fichier numérique par Wettransfer ou Dropbox à l'adresse électronique donamcine@gmail.com et devront comporter les caractéristiques suivantes :

- Le format des fichiers envoyés sera *.mov ou *.mp4.
- Codec vidéo : le codec utilisé devra être Apple ProRes 422 ou H264/MPEG-4AVC.
- Codec audio : AAC ou PCM
- Résolution en pixels : résolution maximale 1920x1080 (1080p)
résolution minimale 1280x720 (720p)

Cet envoi est indispensable pour accéder aux prix du concours.

Une fois sélectionnée, l'œuvre ne pourra être retirée du concours, sauf dans des circonstances exceptionnelles qu'apprécieront les organisateurs.

Les œuvres sélectionnées pourront être vues on-line sur la page web de DONA'M CINE (www.donamcine.org) dès leur sélection, et pour une durée indéfinie.

Les auteurs des œuvres qui seraient sélectionnées s'engagent à maintenir le lien permettant d'accéder à leur œuvre et fourni à DONA'M CINE, pour toute la durée du concours.

DONA'M CINE se réserve le droit de solliciter du matériel de promotion de l'œuvre, des photos, des fichiers multimédias, etc. pour sa présentation sur le site. Le matériel audiovisuel envoyé à DONA'M CINE fera alors partie de la banque de ressources du site (www.donamcine.org) et de celle des organisateurs (Entrepobles / Entrepueblos / Entrepobos / Herriarte et Doble Banda), ceux-ci s'engageant à toujours en mentionner les auteurs.

En aucun cas ne seront acceptées des œuvres montrant une intention publicitaire en faveur de marques, de produits ou d'entreprises, non plus que des œuvres ayant pour but évident de nuire à des tiers.

On n'admettra pas d'œuvres présentées à d'autres éditions de DONA'M CINE.

Les œuvres qui ne respecteront pas ces conditions seront automatiquement exclues.

JURY ET PRIX

Prix du Public: d'une valeur de 350 euros.

Toutes les œuvres sélectionnées seront soumises à un vote populaire par l'intermédiaire de la page web de DONA'M CINE. L'œuvre qui obtiendra le plus grand nombre de voix gagnera le Prix du Public.

Prix mention spéciale BERTA CÁCERES: d'une valeur de 500 euros.

Le jury constitué pour la IIIe édition de DONA'M CINE choisira parmi les œuvres sélectionnées celle qui gagnera le Prix mention spéciale BERTA CÁCERES.

Prix DONA'M CINE: d'une valeur de 900 euros.

Le jury constitué pour la IIIe édition de DONA'M CINE choisira parmi les œuvres sélectionnées celle qui gagnera le Prix DONA'M CINE.

Les œuvres primées seront projetées, avec un choix d'œuvres finalistes, le jour où les prix seront décernés.

CALENDRIER NOUVELLES DATES!

Période d'inscription des œuvres: du 20 avril 2016 au ~~20 juillet 2016~~ **30 novembre 2016**.

Annnonce de la sélection des œuvres: ~~30 juillet 2016~~ **12 décembre 2016**.

Période de visionnement en ligne des œuvres sélectionnées et période de vote: ~~du 30 juillet 2016 au 20 octobre 2016~~ **Du 12 décembre 2016 au 2 février 2017**.

Annnonce des prix: ~~7 novembre 2016~~ **15 février 2017**.

Projections et remise des prix: ~~du 25 au 30 novembre 2016~~ **2 mars 2017**.

DROITS D'AUTEUR

Toutes les œuvres inscrites devront inclure du matériel audiovisuel original. DONA'M CINE n'est pas responsable de celles-ci en matière de contenu, de droits ou de licences d'exploitation. De plus, DONA'M CINE tient à informer du fait que l'usage d'images ou de musiques préexistantes dans un film requiert l'autorisation écrite des ayants droit. DONA'M CINE n'exigera pas ces autorisations, mais dégage sa responsabilité face à toute poursuite éventuelle. DONA'M CINE n'a aucune espèce de responsabilité en ce qui concerne le contenu des œuvres reçues ou les conséquences qui découlent de leur publication. Chaque réalisatrice reconnaît que toute l'information, les images, les textes, les photos, les sons, le matériel vidéo, etc. inclus dans l'œuvre qu'elle envoie relève exclusivement de la personne qui l'a créée. DONA'M CINE s'engage à ne pas altérer ou changer le contenu audiovisuel envoyé pour sa publication. L'auteur ou les auteurs cèderont gracieusement les droits d'exhibition de l'œuvre de façon non-exclusive et pour une durée indéfinie à DONA'M CINE et aux organisateurs pour en faire la divulgation dans un but non-lucratif.

Les auteurs qui assument la responsabilité créative du matériel audiovisuel présenté apparaîtront dans le formulaire à la rubrique « personne assurant le contact ».

DISPOSITIONS FINALES

Les données fournies par les participants seront intégrées à la base de données d'Entrepobles/Entrepueblos/Entrepobos/Herriarte, en conformité avec ce qu'établissent la Loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données personnelles, et la Loi 34/2002, du 11 juillet, sur les services de la société, de l'information et du commerce électronique.

Entrepobles/Entrepueblos/Entrepobos/Herriarte garantit la confidentialité et la sécurité dans le traitement des données personnelles (nom, prénom et adresse de courrier électronique), nécessaires à la formalisation de l'inscription au concours et à l'envoi d'information au sujet des événements et des services liés au concours, ainsi qu'à celui concernant de futures éditions et d'autres activités.

Le droit d'accès, de rectification ou d'annulation des données personnelles peut s'exercer par l'intermédiaire d'un courrier électronique à l'adresse info@entrepueblos.org ou d'une lettre adressée à :

Entrepobles/Entrepueblos/Entrepobos/Herriarte, Avinguda Meridiana, 39-32, ent. 1, Esc. B, 08018 - Barcelona.